

COMPTE RENDU GROUPE DE TRAVAIL
« CONDITIONS DE TRAVAIL DES PSYCHOLOGUES DE L'ÉDUCATION NATIONALE EDO »
Du 31 mars 2021

La réunion se déroule pour donner suite aux différents courriers des personnels et des syndicats sur les conditions de travail des Psychologues de l'Éducation Nationale EDO et pour permettre d'affiner les questionnements.

La première demande concerne la mise à jour de la carte des postes et de savoir si tous les postes ont été pourvus par des titulaires ou des contractuels. En effet, il n'y a pas une réelle lisibilité en particulier depuis que des antennes de CIO ont été fermées.

Depuis la fusion des CIO : questionnement des syndicats :

- y a-t-il eu des suppressions de postes et/ou savons-nous où ils ont été affectés ?
- Quel fléchage titulaire puis contractuel ?
- Quel est le nombre de postes de titulaires pour l'académie et le nombre de postes vacants et comment cela se répartit-il dans les services ?
- Une augmentation de postes est-elle envisagée ?

Rectorat :

- **Il n'y a pas d'augmentation du recrutement prévu.**
- **Cette carte des postes est en cours de finalisation et nous sera communiquée.**
- **Pour le périmètre Caen, au 1^{er} septembre 2020 tous les postes ont été pourvus, pour le périmètre Rouen, ce n'était pas le cas. Difficulté dans le Cotentin et dans l'Orne.**

Pour le recrutement de personnels contractuels psy EDO, une fiche de poste est en cours de réalisation et une harmonisation du recrutement sur la Normandie devrait avoir lieu.

Lors des échanges :

Il est noté une difficulté à recruter des psy EDO en particulier dans les zones périphériques ou dans le département de l'Orne et dans le Cotentin et plusieurs causes sont identifiées :

- Un manque d'attractivité du métier pour un BAC + 5
- Difficulté d'avoir un vivier (voir avec université, pôle emploi, candidatures spontanées).
- Peu de communication pour le recrutement des psychologues de l'EN par rapport à la campagne d'affichage pour le métier d'enseignants.
- La modification du métier avec la part de l'orientation qui disparaît de plus en plus du métier peut aussi avoir un impact sur le recrutement.
- Manque de lien entre l'Université (psycho) et les Psy EN afin d'avoir un vivier de recrutement (ex : par le biais des stagiaires L3 et M1 et M2 en CIO).

Par rapport à la modification du métier, le rectorat nous fait part de la modification du concours de recrutement des psy EDO qui est davantage axé sur un profil de psychologue et qu'il y a un effort de professionnalisation à faire. C'est dans les préconisations de l'évolution du métier.

Il est évoqué la grille salariale pour les contractuels qui apparaît comme la plus faible de France et pour laquelle une demande de revalorisation est demandée, d'autant plus que peuvent s'ajouter des frais de déplacement pour la contractuelle pour aller sur le lieu de travail. Eventuellement une prime pour exercer en milieu rural ?

Rectorat : les contractuels ne sont pas sur un indice de base sur contrat psychologue et donc une nouvelle grille qui tient compte du diplôme et ensuite évolution avec l'ancienneté.

Propositions de communication :

- Campagne d'affichage et surtout identifier les lieux d'affichage pertinents (Université, ...)
- Faire mieux apparaître les psychologues dans les documents officiels de l'Education Nationale et en particulier dans le livret d'accueil.
- Bien identifier le besoin d'un poste et la démarche pour formaliser la demande, le signaler et déclencher un recrutement.

Frais de déplacement :

Interrogation sur la notion de commune et commune nouvelle :

En cas de déplacement dans une commune nouvelle qui est parfois très grande, quelles sont les possibilités de remboursement des frais de déplacement.

Rectorat :

Une commune nouvelle est considérée comme une commune donc pas de frais de déplacement au sein de la commune quel que soit le kilométrage.